

Penser une expérience de délocalisation d'usine en participant à une (re)lecture de l'œuvre de Hannah Arendt

Nicolas Wullemin, ouvrier, délégué du personnel, gréviste licencié

Le texte de Nicolas Wullemin peut se lire en écho et en dialogue sur des registres divers avec ceux de Bertrand Ogilvie, André Tosel, Valérie Gérard, Jean-Paul Payet, Victor-Yves Ghebali, Jean Batou, Raphaël Celis, Monique Chemillier-Gendreau, Margarita Sanchez-Mazas et Isabelle Kolly-Ottiger et de bien d'autres textes des Actes du colloque.

Nicolas Wullemin a participé, après y avoir été invité au travail de (re)lecture de l'œuvre d'Arendt durant le colloque. A propos de son expérience de (re)lecture de la philosophe, il a dit ne pas la connaître, en avoir pris connaissance au colloque. Il a précisé : « je pense que de pouvoir par certains témoignages vécus, confronter la réalité à la théorie ne peut être qu'enrichissant pour nous tous », tout en envoyant un historique des faits et des grèves. Pour Nicolas Wullemin, faire comprendre les raisons d'actions collectives par le personnel d'une usine, de deux mouvements de grève chez Swissmetal/Boillat à Reconvilier (Jura suisse), c'était aussi une manière d'établir le rapport théorie/pratique, de participer au travail de (re)lecture de l'œuvre d'Arendt.

Pour situer ses propos, voici un bref résumé de la situation encore en déroulement au moment du colloque Arendt qui a secoué l'opinion publique et même les milieux de l'économie en Suisse. Il s'agit d'une fermeture d'usine de qualité, en fait une restructuration et une sorte de « délocalisation sur place »⁶⁰⁶ dans un autre endroit de Suisse d'une production en plein rendement à la base de licenciements et de grèves dans le Jura suisse. En 1855, se crée une fonderie à laiton à Reconvilier. En 1858, se crée la fondation Boillat SA qui devient la fonderie Boillat S.A. sous le patronnage de quatre actionnaires qui le resteront pratiquement un siècle, jusqu'en 1970. En 1996, est effectuée une entrée en Bourse de Swissmetal (actionnariat très dispersé). En 2002, des difficultés financières conduisent au licenciement de 200 employés. En juin 2003, une nouvelle direction est mise en place pour une restructuration de l'entreprise et la recherche de refinancement. En juin 2004, le plan de refinancement de la direction est approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires. Dès lors, une stratégie de direction autoritariste et aussi financière controversée pesant sur les lieux de production a impliqué une restructuration sans concertation et une délocalisation de la production de l'usine de Reconvilier qui pourtant faisait des bénéfices. Une première grève spontanée de 10 jours est déclenchée en novembre 2004 suite au licenciement du directeur du site de Reconvilier, ainsi qu'une deuxième en janvier 2006 en opposition à une nouvelle stratégie de démantèlement du site. Le 27 juin 2006, la direction met fin à une médiation proposée par les autorités fédérales, pratiquement sans outil légal (vu

⁶⁰⁶ J'emprunte le concept à Emmanuel Terray qui l'a inventé pour décrire la situation des sans-papiers. Voir Terray E. et al., *Sans-papiers, l'archaïsme fatal*, La Découverte, Paris, 1999.

les lacunes du droit). Les grévistes licenciés ont dû rechercher du travail ; certains en ont trouvé, d'autres pas⁶⁰⁷. En 2007, Swissmetal annonce un chiffre d'affaires net de CHF 399 Millions en progression de 22%.

Voir les sites suivants : <http://www.laboillat.blogspot.com>; www.uzine3.ch; archives du *Journal du Jura* ; dossier du *Quotidien Jurassien* « La saga de la Boillat » ; film du cinéaste Daniel Kunzi, *La Boillat vivra*, 2007.

« A défaut d'être légale ou illégale, je pense bien honnêtement que la grève était tout à fait justifiée »

C'est le 16 novembre 2004 que nous nous sommes mis en grève pour la première fois. La politique de la direction, la façon de diriger notre entreprise nous faisaient déjà craindre le pire pour l'avenir de cette dernière. Les décisions autoritaires, brutales, incohérentes et déconnectées de la réalité du terrain imposées par la direction devenaient inacceptables. Ces craintes pour notre avenir étaient partagées par l'ensemble du personnel. Nous étions parfaitement conscients, ouvriers et personnel de l'encadrement, de ce qui se préparait et nous étions fermement décidés à nous battre contre ce qui se passait. Il n'y avait plus de hiérarchie de fonctions. Nous étions tous unis dans le même combat. Cette unité et notre grande solidarité donnaient une formidable force à notre lutte. Nous avions pourtant, auparavant, multiplié les séances entre la direction et les commissions, entre la direction et l'ensemble du personnel et avons envoyé plusieurs courriers à cette dernière et au conseil d'administration. Nous n'avons jamais été entendus. Les restructurations étaient toutes plus néfastes les unes que les autres. Les licenciements de personnages clef pour notre entreprise, sans aucune explication, vidaient cette dernière de ses forces opérationnelles les plus importantes. L'imposition, entre autres, de toujours plus de flexibilité, notamment dans le temps de travail et les salaires, la suppression de toutes les prestations sociales non obligatoires, de même que la réduction par des méthodes douteuses des salaires des personnes de l'encadrement pourrissaient la situation sociale et détruisaient les rapports de confiance entre le personnel et la direction. Et cela n'était que le début de la mise en place d'une aberrante stratégie.

Nous avons repris le travail le jeudi 25 novembre 2004, après dix jours de grève, sur la base d'engagements qui figuraient dans un protocole d'accord qui avait été signé par les représentants des commissions d'entreprise et le conseil d'administration. Le plus important de ces engagements stipulait clairement que Swissmetal s'engageait à développer le site de Reconvilier. Ce protocole d'accord, sur ce point et pratiquement tous les autres, ne fut jamais respecté, ni par la direction ni par le conseil d'administration.

Au printemps 2005, le groupe communiquait que la nouvelle presse d'extrusion serait implantée à Dornach. Le 12 décembre de la même année, il confirmait très clairement sa nouvelle stratégie industrielle. Sur le site de Reconvilier, la fonderie, le département presses d'extrusion ainsi que certains secteurs d'autres départements

⁶⁰⁷ Contribution à la compréhension du conflit à la Boillat, par trois anciens cadres de l'usine (dossier, site La Boillat) ; Alexandre Beuchat, *L'impact des marchés financiers sur la gestion des entreprises suisses. Le cas de Swissmetal Boillat à Reconvilier*, Mémoire de diplôme en sciences politiques, Lausanne: Université de Lausanne, 2005.

seraient fermés et transférés sur d'autres sites en dépit du bon sens et de toute logique industrielle. Contrairement aux engagements pris par le conseil d'administration et à l'esprit du protocole d'accord, ce n'est pas un développement du site de Reconvilier qui avait été décidé, mais un formidable démantèlement programmé de longue date. L'intention inavouée était bel et bien la fermeture de Reconvilier pour des raisons financières tout autant inavouables. Pour l'ensemble du personnel de la Boillat, cela était tout simplement inacceptable.

Début 2006, force était de constater que Swissmetal avait créé toutes les conditions d'une deuxième grève à Reconvilier. Le CEO du groupe, avec l'aval d'un conseil d'administration tout à sa dévotion, s'entêtant dans une stratégie ouvertement orientée contre Boillat, décidait de la priver des moyens de fondre et de presser ses propres alliages afin, a-t-il explicitement déclaré plus tard à un journaliste, de la soumettre à la tutelle du groupe.

Cette mise sous tutelle de Boillat a commencé dès l'arrivée de Martin Hellweg à la tête de Swissmetal, par le licenciement de ses cadres supérieurs et de son personnel administratif, remplacés par ceux qui en tenaient lieu chez Dornach. Elle s'est durcie en plaçant Henri Bols, qui avait pourtant déjà fait preuve de toute son incompétence chez Dornach, à la tête de l'usine. Celui-ci s'est empressé de s'entourer de cadres eux aussi venus de Dornach, et eux aussi inexpérimentés et incompetents. Ils étaient censés remplacer les spécialistes de Boillat écartés par repréailles. Plus tard, un pas de plus a été franchi avec la nomination de Volker Suchardt à la direction industrielle du groupe. Suchardt était le directeur de BJL qui, en tentant de marcher dans les pas de Boillat et par une politique de prix suicidaire, a conduit son entreprise à la faillite en 2002.

Rien n'a pu infléchir la ligne aberrante tracée par Hellweg, ni les avertissements des spécialistes et du personnel de Boillat, ni la grève de février, ni les manifestations, ni la médiation de Rolf Bloch, ni les protestations, les plaintes et les dénonciations publiques des clients.

Aujourd'hui, je suis convaincu que nous ne pouvions en aucun cas faire tourner ce conflit à notre avantage. Le personnel, avec courage et détermination et dans la plus grande dignité a fait le maximum, est allé le plus loin possible avec le soutien de beaucoup de personnes afin que nous puissions gagner. Mais plus encore a été fait, pour que nous ne puissions pas gagner. Les milieux patronaux et leurs représentants, pourtant pas tous d'accord avec l'intransigence de Swissmetal à ne vouloir accepter aucune négociation, ne pouvaient accepter que l'on puisse obtenir gain de cause par les moyens que nous avons utilisés pour des raisons que vous connaissez tous.

Les milieux politiques, à l'exception de quelques personnes, leur ont emboîté le pas pour les mêmes raisons et se sont frileusement réfugiés derrière les lois pour justifier leur ponpilatisme.

Les syndicats quant à eux, sommés de toute part de faire respecter la mythique paix du travail et empêtrés dans un partenariat de plus en plus défavorable à la classe ouvrière, n'ont pas eu l'audace, alors que certaines conditions existaient bel et bien, de s'essayer à des politiques de rupture dont le mouvement aurait eu bien besoin.

Dans notre pays, un grand vide juridique est la cause principale de notre impuissance à lutter au sein de nos entreprises contre les terribles dégâts dus à la financiarisation de ces dernières. Il serait urgent de modifier les lois et d'en créer de nouvelles qui devraient nous apporter les armes nécessaires pour y remédier.

Aujourd'hui, la continuation de la mise en application de la stratégie de Swissmetal précipite le démantèlement de Boillat à Reconvilier et fragilise fortement l'avenir du groupe.

Il en est résulté chez Boillat et pour tout le groupe une perte des compétences et du savoir-faire qu'exigent les spécialités, avec pour conséquences annoncées et avérées une chute drastique de la qualité et de la productivité, une gestion chaotique de la production, des retards de livraison insupportables, une hémorragie des commandes et des clients, des performances économiques désastreuses, une atteinte permanente à la sécurité.

Alors que Boillat était la seule ressource du groupe en spécialités et en innovations, alors que ses résultats seuls permettaient depuis des années la survie du groupe, le CEO n'a eu de cesse d'en saper les piliers: ses produits, sa clientèle, ses spécialistes, sa technologie, sa réputation, son leadership, sa culture d'entreprise. Il en a fait un atelier incohérent et désorganisé, mal entretenu, aux procédés et aux processus non maîtrisés, à l'encadrement incompetent et dépassé, au personnel déboussolé, démotivé et déresponsabilisé.

Du fait de sa stratégie absurde et inconséquente, Swissmetal a perdu son seul point fort. L'acquisition de l'Allemand BJL, entreprise médiocre, endettée, sans spécialités et à la mauvaise réputation, n'a fait que l'affaiblir encore. Le groupe est désormais en danger de mort malgré une cote boursière en trompe-l'œil.

J'espère bien modestement et brièvement avoir réussi à vous faire comprendre les raisons de notre lutte. Cette dernière était juste et indispensable. La grève était l'ultime recours à notre disposition afin d'empêcher le démantèlement de notre entreprise.

Les luttes ouvrières sont toujours très dures et très difficiles. Dans le doute, le découragement, la peur, les larmes, la fatigue mais aussi la solidarité, l'espoir, les moments de joie et de fraternité, elles demandent beaucoup de courage et d'abnégation. Elles ne peuvent pas être l'affaire d'un parti, d'un parlement ou d'un groupe mais de nous tous, de toutes les ouvrières et de tous les ouvriers, de toutes les citoyennes et de tous les citoyens décidés à se battre contre le monde dictatorial de la finance et décidés également à rompre avec l'ordre habituel des choses qui leur sera devenu insupportable.

Prochainement, il se pourrait que la justice, suite à une plainte de Swissmetal, doive se prononcer sur la légalité de notre grève. A défaut d'être légale ou illégale, je pense bien honnêtement que cette dernière était tout à fait justifiée.